

<p>Inspection éducation nationale circonscription Versailles</p> 	<p>Nom et adresse de l'Ecole</p> <p>Ecole maternelle Les 3 Pommiers 1 impasse du docteur Wapler 78000 VERSAILLES</p>		
<p>Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Ecole n° 1 en date du 18/10/2022</p>			
<p><u>Education Nationale</u> <u>Présents :</u> Directrice : Marie Pépion Enseignants : Marie –Pierre Maroteaux Cécilia Maillard Yann Taillanter <u>absents excusés :</u> Laurence Breton (I.E.N)</p>	<p><u>D.D.E.N.</u></p>	<p><u>Parents d'élèves</u> <u>Présents :</u> Delphine Durouchoux (LIPEEM) Marie Schwarz (LIPEEM) Marie-Pascale Subra (LIPEEM) Claire Bienvenu (LIPEEM) Véronique Bonhé-Palma (LIPEEM) <u>absents excusés :</u></p>	<p><u>Commune</u> <u>Présents :</u> Cécile Cousin (responsable périscolaire) <u>absents excusés :</u> Nicole Hajjar (Maire adjointe déléguée à l'enseignement)</p>

Désignation de la secrétaire de séance :

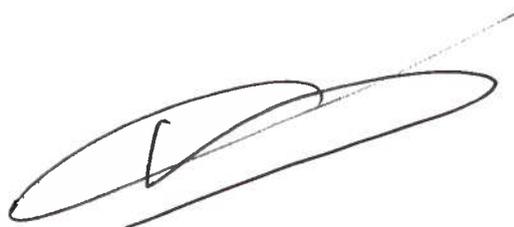
Marie-Pierre Maroteaux

Séance ouverte à 18h00 et clôturée à 20 h00.

Signature Secrétaire de Séance :



Signature Président Conseil d'Ecole :



Madame Pépion introduit la séance du conseil d'école en remerciant tous ses collègues de la maternelle et de l'élémentaire avec lesquels elle a grand plaisir à travailler.

Elle remercie également les parents d'élèves auprès desquels elle trouve toujours énormément de soutien.

Bilan de la rentrée de septembre 2022:

Les effectifs de l'école, à ce jour, sont les suivants :

Classe 1 (PS) : Marie Pépion et Maxime Lallemand (décharge direction le lundi)	26 élèves
Classe 2 (PS/MS) : Cécilia Maillard	25 élèves (15 PS + 10 MS)
Classe 3 (MS) : Elodie Drevet / Marine Font	26 élèves
Classe 4 (GS) : Yann Taillanter	22 élèves
Classe 5 (GS) : Marie-Pierre Maroteaux	22 élèves

Total : 121 élèves sur 5 classes

Comme chaque année et afin de travailler au plus tôt sur les prévisions d'effectifs, une enquête sera envoyée aux parents, dès le début du second semestre, pour comptabiliser les fratries qui rejoindront l'école en septembre 2023.

Périscolaire :

Madame Cécile Cousin, **Responsable de site périscolaire**, présente son équipe et ses projets et répond aux nombreuses questions des parents.

Elle nous transmet, ci-dessous, le récapitulatif de son intervention :

« Le périscolaire en ce début d'année 2022/2023 : effectifs sur cette première période et rappels des modalités d'inscriptions »

Pause méridienne : de 95 à 108 enfants soit deux services encadrés par les 5 atsem et 1 à 2 renforts animation (service 1 dès 11h30 pour les petits et quelques moyens puis service 2 à partir de 12h20 pour les moyens et les grands)

Les enfants profitent de l'extérieur et des pôles de jeux libres mis à leur disposition.

Si l'encadrement le permet, le renfort animation ou une atsem pourront proposer un petit atelier simple et adapté au déroulement de ce temps de pause méridienne. (seulement pour les enfants qui souhaitent participer)

Accueil du soir : jusqu'à 60 enfants accueillis

Le temps d'accueil du soir est divisé en 2 : l'accueil du soir de 16h30 à 18h puis le soir prolongé de 18h à 18h30.

Les familles ont la possibilité de venir récupérer leurs enfants à n'importe quel moment sur leur créneau d'inscription (en sonnant à l'accueil du périscolaire par la grille de l'école élémentaire)

Merci, tout de même, de laisser le temps à votre enfant de prendre son goûter.

De plus, pour des raisons de confort et de sécurité, les enfants qui sont inscrits seulement sur le premier temps (jusqu'à 18h) nous vous remercions de vous présenter, dans la mesure du possible, avant l'ouverture de la grille des études en élémentaire.

Accueil de loisirs les mercredis : ALM

La structure est quasiment au complet, tous les mercredis de l'année. (10 places en demi-journée de 7h30 à 13h30 et 40 places en journée de 7h30 à 18h30) l'équipe d'animation est composée de 4 animateurs que les enfants connaissent bien, car ce sont les mêmes que ceux du midi ou du soir.

Il n'est pour le moment, plus possible d'inscrire son enfant en demi-journée. (complet)

La structure ayant été prise d'assaut cet été pour les inscriptions des mercredis de l'année, nous remarquons également une forte augmentation des inscriptions des enfants venant des différentes écoles du privé (Versailles et le Chesnay).

Il est donc important de ne pas attendre pour procéder à l'inscription de votre enfant ou pour le désinscrire dans le délai de rigueur. (De cette façon les familles en attente peuvent récupérer les places libérées)

Les premières sorties en accueil de loisirs les mercredis auront lieu en novembre.

Après une première période, sur la découverte de l'accueil de loisirs et l'acquisition des rituels lors d'une journée type, les enfants découvrirons sur la prochaine période : l'automne accompagne l'hiver dans le monde des dinosaures. (Les saisons et l'imaginaire)

Rappels des modalités d'inscriptions prévues par le règlement intérieur des temps périscolaires:

- Pour les activités périscolaires suivantes : **accueil du matin, pause méridienne, études, accueils post-scolaires, ce délai est fixé à 18h00 la veille du jour de fréquentation souhaitée.**
- Pour les **accueils de loisirs du mercredi, la désinscription est possible jusqu'au jeudi soir minuit et les inscriptions jusqu'au dimanche soir minuit, pour le mercredi suivant.** Si votre enfant reste une ½ journée, le mercredi, au lieu d'une journée complète prévue et réservée, la facturation se fera sur la base d'une journée complète.
- Les temps réservés, non fréquentés seront facturés et ceux, non réservés mais fréquentés seront majeurs.

Un « guide pratique du périscolaire » sous format papier a été distribué en ce début d'année (transmis par mail, également à toutes les familles, avec une présentation du périscolaire) celui-ci redonne toutes les informations pratiques.

Merci de prévenir au plus tôt de l'absence de votre enfant ou de toutes autres informations utiles aux équipes du périscolaire, en privilégiant la boîte mail. Cecile.cousin@versailles.fr

Cécile COUSIN »

Règlement de l'école 2022-2023 :

Quelques modifications ont été proposées concernant le règlement intérieur. Suite à leur lecture, le règlement intérieur de l'école a été lu et approuvé à l'unanimité.

Les familles peuvent en prendre connaissance sur le blog dès aujourd'hui.

La charte de la laïcité est également disponible sur le blog.

Une copie papier de ces 2 documents peut être fournie à la demande et à tout moment de l'année.

A noter :

Chaque parent va recevoir, dans le cahier de liaison de son enfant, l'attestation de lecture, du règlement intérieur et de la charte de la laïcité.

Cette attestation doit être impérativement signée puis retournée à l'école rapidement, si possible.

Sécurité à l'école :

Madame Pépion rappelle que différents dispositifs sont mis en place pour assurer la sécurité des élèves dans l'école. Ils sont d'autant plus d'actualité avec le maintien du plan vigipirate niveau renforcé.

Sécurité porte entrée :

A 8h20, 11h30, 13h20 et 16h20, 2 adultes surveillent et contrôlent systématiquement les entrées et sorties des élèves, comme celles des parents.

Depuis 6 ans a été mis en place un système de carte que chaque adulte doit présenter pour pouvoir entrer dans l'école et accompagner son enfant dans sa classe. Cette carte peut être présentée à partir d'un portable. En l'absence de la carte, l'adulte remet son enfant à une ATSEM ou un enseignant présent.

Madame Pépion souligne que cette mesure, inscrite dans le règlement intérieur, permet à chaque acteur de l'école (enseignant, Atsem), d'identifier, comme membre de la communauté éducative des 3 Pommiers, les personnes entrant dans les locaux scolaires.

Que ces personnes soient connues de longue date ou non.

Nous ne connaissons pas tous les grands-parents, nourrices, oncles, amis(es) qui entrent et qui pourtant sont habilités par vos soins à venir chercher votre enfant.



Cette démarche est faite pour protéger vos enfants tout comme les adultes de l'école. Leur sécurité et leur bien-être demeurent notre priorité.

Nous vous remercions pour votre implication dans cette procédure.

Votre compréhension et votre bienveillance sont nos meilleures alliées.

Sécurité incendie :

Trois exercices sont prévus tout au long de l'année scolaire. Ils ont pour objectif d'apprendre aux enfants à évacuer l'école, rapidement et dans l'ordre. Le premier exercice a eu lieu le lundi 17 octobre. Les élèves se sont regroupés sous le préau de la cour de récréation en bon ordre.

PPMS (plan particulier de mise en sécurité)

Face aux risques majeurs naturels ou technologiques et aux risques attentat-intrusion: deux exercices différents doivent avoir lieu pendant l'année pour permettre à la communauté scolaire (élèves et adultes de l'école) de se préparer en cas d'incident majeur.

Nous n'avons pas encore de date concernant l'un ou l'autre de ces exercices pour 2022-2023.

Vie de l'école :

Election des représentants de parents d'élèves :

Depuis l'année dernière, il n'y a plus qu'une seule procédure, le vote par correspondance.

Madame la directrice remercie les parents d'élèves élus.

Les parents d'élèves remercient les parents qui ont voté.

Résultats 2022-2023:

Nombre d'électeurs	220
Votants	172
Suffrages exprimés	162 (+ 10 votes nuls) soit 78,18% de taux de participation
Représentants élus LIPEEM	5 titulaires : Liora Hélary Sophie Mansuy Delphine Durouchoux Marie Schwarz Domitille Paugam 5 suppléantes: Jennifer Le Gall-Bossi Cécile Gérard-Benchenane Marie-Pascale Subra Claire Bienvenu Véronique Bonhé-Palma

Le projet d'école :

Notre nouveau projet d'école privilégie l'accès sur les sciences, l'environnement et la bio-diversité.

1) Nous débutons, sur le thème de la préservation de l'environnement, par une action pour le développement durable (tri sélectif dans les classes).

Au retour des vacances de la Toussaint, chaque classe va recevoir une poubelle bleue qui sera dédiée exclusivement aux déchets recyclables (papier, carton, emballages plastiques, métal).

L'autre poubelle verte accueillera tout ce qui n'est pas recyclable : les mouchoirs, sopalin, stylos, ...

A chaque fois que la poubelle bleue sera pleine, un enfant (accompagné d'une atsem) sera désigné pour aller la vider dans un container spécifique.

Avec ce premier tri sélectif, nous souhaitons favoriser, dès le plus jeune âge, la prise de conscience de la nécessité de prendre soin de son environnement.

2) Une observation in vivo du monde des abeilles (intervenant apiculteur) et du monde des papillons (kit serre aux papillons). Au printemps.

3) Continuation de nos activités de jardinage (plantations, compost, récoltes,..)

4) mise en place et en œuvre d'ateliers scientifiques, au premier trimestre 2023, dans la salle multimédia : le thème en sera Les 5 sens et Le corps humain.

Nous vous demanderons pour cela certainement des radiologies, entre autres.

5) Nous allons pouvoir créer enfin notre espace projection, cette année, dans l'objectif prévu de l'éducation à l'image.

Nous sélectionnerons des documents vidéo en ce sens et achèterons, à cet effet, un projecteur que nous connecterons au booster du périscolaire.

L'école et le périscolaire vont partager ainsi espace projection et matériel en faveur des enfants de l'école et ceux du périscolaire.

Madame Pépion remercie Madame Cousin pour cet échange de bon procédé productif et amical.

L'APC :

Des activités pédagogiques complémentaires spécifiques sont organisées dans le cadre de la remédiation. Les parents des enfants concernés sont prévenus individuellement.

Ces activités sont relatives à divers domaines d'apprentissages :

- la maîtrise de la langue, écrite et/ou orale, graphisme, motricité fine, numération,...

De novembre à juin, mise en place d'activités de découverte de la nature dans l'espace jardin de l'école.

Tous les enfants sont concernés par le jardinage.

Madame Pépion et les parents d'élèves remercient Monsieur Taillanter qui prend en charge la gestion du jardin.

Que ce soit pour répondre à des besoins pédagogiques propres ou simplement dans le cadre des activités jardinage, chaque élève de MS ou de GS est appelé à participer aux APC.

C'est pourquoi, nous avons demandé à chaque famille son accord signé.

Coopérative scolaire : Bilan 2021-2022 et prévisions 2022-2023

Le bilan comptable a révélé un solde positif de la coop de 6136 € euros au 31/08/2022.

En 2021-2022, la coop nous a permis de régler le spectacle de Noël (920 €), le théâtre Montansier (500 €), des jeux éducatifs et des jeux pour Noël (505 €) et du matériel divers pour les classes dont beaucoup pour les arts plastiques.

Les documents comptables sont, obligatoirement, contrôlés, en début d'année, par des parents d'élèves élus et des enseignants.

Les comptes de la coopérative sont ensuite contrôlés par l'OCCE (office central de la coopérative à l'école).

Cette année, nous avons procédé, du 30 septembre au 14 octobre, à notre campagne de dons pour la coopérative de l'école.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre générosité. La coop a reçu 3 815 € de dons.

En 2022-2023, la coop va nous permettre de réaliser, notamment, certains de nos projets inscrits dans le projet d'école 2021-2024, à savoir l'achat d'un projecteur numérique, un ensemble de DVD (documentaires animaliers, contes,...), des plantes (graines, bulbes, terre,...), des livres. La coop va également offrir aux enfants le spectacle de Noël du 9 décembre pour 3 classes (896 €), la sortie de toute l'école à la Bergerie Nationale (746 €), l'intervention d'un apiculteur à l'école pour toutes les classes (800 €). Et bien sûr, du matériel éducatif que nous devons régulièrement renouveler.

A noter :

- 1) Pour information et à la demande d'un parent, l'OCCE a confirmé que les dons via la taxe professionnelle d'une entreprise sont possibles.
- 2) Les parents d'élèves délégués souhaitent porter à la connaissance de tous les parents que les dons sont déductibles (à 66%) des impôts à partir de 300 €. Pour plus de renseignements, merci de contacter la LIPEEM.

Vie de l'école :

Ce qui est prévu :

Les spectacles de Noël :

Le 9 décembre, les élèves des classes 1, 2 et 3 recevront la compagnie Princesse Moustache pour une représentation de « **Rudolph, un conte musical de Noël** ». Le mardi 13 décembre (matin), les élèves des classes 4 et 5 de GS se rendront au théâtre Montansier pour assister à la représentation de **PINOCCHIO**.

Une animation scientifique sur le thème de la bio-diversité : Le 25 mai, Monsieur Perret, apiculteur à Paris, fera découvrir aux enfants le monde des abeilles et le métier d'apiculteur. Il apportera, à l'école, une ruche vitrée grâce à laquelle les élèves pourront observer des abeilles vivantes.

Les plus chanceux pourront découvrir la reine au milieu de la colonie. Ils goûteront au miel de ces mêmes abeilles.

Une sortie scolaire :

Le 13 février, toute l'école va se rendre à la **Bergerie Nationale de Rambouillet**. En cars SAVAC. **Attention : Le départ des cars pour Rambouillet étant prévu à 9h**, nous vous demandons d'arriver plus tôt à l'école pour permettre aux classes de se préparer tranquillement (passage aux toilettes, appel, ...). **L'école ouvrira ses portes dès 8h00.**

Lors de cette visite guidée, les enfants visiteront les étables, la basse-cour, la bergerie (mérinos, agneaux,..), l'asinerie, les écuries. Et rencontreront bien sûr tous les animaux qui y vivent. Ils iront au coin-câlin où ils pourront caresser des chèvres naines.

Nous pique-niquerons à la bergerie, dans une salle réservée, couverte.

Je vous rappelle que la mairie ne donne plus de repas froids. Chaque enfant devra obligatoirement apporter son pique-nique.

Nous solliciterons, pour toutes les sorties, des parents accompagnateurs par voie d'affichage devant les classes concernées.

Informations diverses :

Sorties pédagogiques à la bibliothèque de l'Heure joyeuse :

Cette année, les rendez-vous mensuels ont repris pour toutes les classes et débuté le 7 octobre pour les classes 1 et 5.

Nous retrouvons l'équipe de l'Heure joyeuse avec joie car nous savons par expérience que les enfants apprécient énormément ces moments.

Le bilan des 4 ans, destiné à tous les élèves de MS, s'est déroulé du 23 septembre au 7 octobre. Organisé par la PMI, ce bilan a pour objectif de vérifier l'audition, le langage, la vue et le graphisme. Madame Pépion rappelle que ce bilan est obligatoire.

Le photographe viendra à l'école le lundi 14 novembre au matin, pour les photos individuelles et les photos de groupe-classe.

Les commandes se font désormais par internet **et devront être effectuées rapidement pour vous parvenir avant Noël.**

Un fond clair est souhaité pour les photos individuelles.

Les élèves fêteront Noël à l'école le jeudi 15 décembre. Un goûter et des chants autour du sapin sont prévus pour les enfants qui pourront apporter des gâteaux et des boissons pour l'occasion.

Matinée portes ouvertes :

Une rencontre familles/école sera prévue le samedi matin 28 janvier 2023. Ce sera l'occasion, pour les familles, de découvrir les différentes activités réalisées en classe et de discuter avec les enseignants.

Un petit déjeuner convivial sera proposé par les parents délégués à cette occasion. Les modalités d'organisation vous seront communiquées auparavant.

Les carnets de réussites pour les MS et les GS seront donnés aux parents le 14 février.

Kermesse :

La date pour la kermesse de l'école sera prévue ultérieurement et en concertation avec l'école élémentaire Wapler.

Lors de la Kermesse, Les parents d'élèves délégués souhaitent proposer, au stand restauration, des gobelets consignés au logo de l'école Les 3 Pommiers. Une demande de réalisation du logo par les enfants est faite en ce sens aux enseignants de la maternelle.

Travaux :

Madame Pépion remercie la mairie pour les 2 meubles pour petits ateliers reçus en juin dernier.

La bibliothèque de l'école va être très prochainement fabriquée et installée pour le 9 janvier 2023. Nous remercions Monsieur Nobileau et la mairie pour cette future réalisation tant attendue.

Demande de pose d'un grillage le long du mur du parking pour le rehausser afin d'améliorer la sécurité des accès: un responsable de la mairie va rencontrer prochainement la directrice.

La parole est donnée aux parents d'élèves.

Questions à la mairie :

1) Les parents d'élèves délégués **demandent s'il serait possible à la mairie de sectoriser l'accès aux enfants des écoles privées afin de rendre équitable à tous les enfants l'accès aux différents pôles du périscolaire de Versailles.**

2) Les parents réitèrent leur demande de sécurisation du trottoir de la montée de la rue Montbauron le long du commissariat, étroite et très dangereuse.

3) Les parents d'élèves délégués souhaiteraient demander à la mairie la pose d'un panneau d'affichage extérieur à côté de celui de l'école en haut de l'escalier d'entrée. Ce panneau sera réservé aux associations de parents d'élèves.

4) Les parents d'élèves délégués ont été avisés, peu de temps avant le conseil d'école, que des places de stationnement-minute réservées pour l'école auraient été supprimées suite à des travaux effectués dernièrement dans le secteur.

Serait-il possible de les rematérialiser ?

Madame Pépion remercie tous les participants et clôture la séance à 20 H.

Les dates des prochains conseils d'école sont le mardi 14 mars et le vendredi 16 juin 2023.